



## Planning du temps travail legal

Par **RONALDO67230**, le **12/11/2015** à **18:07**

BONJOUR

JE ME PERMET DE ME METTRE EN CONTACT AVEC VOTRE SERVICE POUR SAVOIR SI MON EMPLOYEUR EST DANS LE DROIT DE ME FAIRE EFFECTUER DES HORAIRES TELS QUE CEUX QUE JE VAIS VOUS JOINDRE:

10H30-12H 13H-18H

10H30-13H 14H-18H

MERCI POUR VOTRE REPONSE

N'Y A T IL PAS UN MINIMUM DE 3H A EFFECTUER AVANT UNE COUPURE D'1HEURE?

PS: je travaille en grande surface

Par **P.M.**, le **12/11/2015** à **23:26**

Bonjour,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Je connais un temps de travail maximum de 6 h avant une pause d'au moins 20 mn mais pas de temps minimum...